

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tarifs applicables du 01/01/2021 AU 31/12/2021		Accueils périscolaires (garderies)		Restaurant scolaire		Accueils de loisirs			
Tranche	Quotients familiaux CAF* QUIMPEROIS	Tarif journée (matin et soir ou soir uniquement)	Matin	Repas (élèves souscrivant un abonnement)	Encadrement (enfants devant suivre un régime alimentaire)	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Journée avec panier repas (enfant devant suivre un régime alimentaire) ou sans repas	Camps
1	Quotient familial < ou = à 405 €	0,20 €	0,10 €	0,50 €	0,00 €	3,40 €	1,48 €	2,72 €	7,41 €
2	Quotient familial de 406 € à 487 €	0,43 €	0,20 €	0,83 €	0,11 €	7,31 €	3,36 €	5,85 €	15,30 €
3	Quotient familial de 488 € à 569 €	0,66 €	0,44 €	1,38 €	0,22 €	8,28 €	3,74 €	6,62 €	16,94 €
4	Quotient familial de 570 € à 666 €	1,13 €	0,56 €	1,89 €	0,37 €	9,06 €	4,20 €	7,25 €	18,00 €
5	Quotient familial de 667 € à 752 €	1,77 €	0,67 €	2,44 €	0,47 €	10,61 €	4,90 €	8,49 €	19,00 €
6	Quotient familial de 753 € à 868 €	2,31 €	0,83 €	3,04 €	0,63 €	12,45 €	5,18 €	9,96 €	22,30 €
7	Quotient familial de 869 € à 1 050 €	2,41 €	0,99 €	3,54 €	0,73 €	15,14 €	5,51 €	12,11 €	25,95 €
8	Quotient familial de 1 051 € à 1 397 €	2,68 €	1,21 €	3,93 €	0,86 €	15,90 €	6,02 €	12,72 €	27,18 €
9	Quotient familial de 1 398 € à 1 687 €	2,84 €	1,45 €	4,23 €	0,96 €	17,69 €	6,68 €	14,15 €	30,27 €
10	Quotient familial de 1 688 € à 2 536 €	2,95 €	1,63 €	4,48 €	0,96 €	20,59 €	7,88 €	16,47 €	34,94 €
11	Quotient familial ≥ 2 537 €	3,34 €	1,94 €	4,72 €	0,96 €	27,04 €	10,57 €	21,63 €	46,29 €
	Assistants familiaux	0,43 €	0,20 €	0,83 €	0,11 €	7,42 €	3,41 €	5,94 €	15,53 €
15	NON QUIMPEROIS	4,01 €	2,21 €	5,23 €	1,20 €	29,73 €	14,34 €	23,78 €	54,00 €
				Ticket repas enfant Quimpérois	4,92 €	0,96 €			
				Ticket repas enfant non Quimpérois	5,77 €	1,20 €			
				Ticket adultes Enseignants	7,24 €				
				Ticket adultes Repas occasionnels	7,24 €				
				Correspondants ou visites scolaires Enfants	4,92 €				
				Correspondants ou visites scolaires Adultes (avec ticket)	5,77 €				

* Calcul du quotient familial si non allocataire de la CAF :

$$QF = \frac{\text{Revenus de la famille}}{\text{nb de parts} \times 12}$$

Le revenu de la famille est composé du montant total des revenus sans abattement et des prestations familiales, y compris allocations logement. Les pensions alimentaires versées sont déduites des revenus de la famille.

Le calcul des parts est le suivant : pour un couple ou une personne isolée : 2 parts ; pour le premier enfant à charge (au sens des prestations familiales) : 1/2 part ; pour le deuxième enfant : 1/2 part ; pour le troisième enfant : 1 part ; par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : une demi-part